

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Benjamin DUGERS, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Xavier DE JAVEL, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENEC, Patrick ALVAREZ.

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Mathilde FERCHAUD), Géraldine AUDEBERT (à Daniel BALLA), Jonathan VANDENHOVE (à Maël FETOUH), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Sandrine JOVENE), Damien ROUSSEAU (à Didier PAULY), Claire LAYAN (à Jean-Jacques HERMENEC).

Absent : M. Maxime JOYEZ.

Secrétaire : Xavier DE JAVEL

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un(e) secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du
Communication des décisions du maie prises en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

RESSOURCES HUMAINES

- 1) Modifications au tableau des postes du personnel permanent
Rapporteur : Mathilde FERCHAUD

CULTURE

- 2) Autorisation de reverser les recettes d'une vente de documents de la médiathèque au profit du Téléthon
Rapporteur : Emmanuelle ANGELINI

PETITE ENFANCE

- 3) Association Nuage Bleu - Renouvellement de partenariat - Autorisation de signature
Rapporteur : Maël FETOUH

PATRIMOINE - URBANISME - ENVIRONNEMENT

- 4) Travaux de rénovation énergétique des opérations inscrites en AP/CP
Rapporteur : Jean-Georges MICOL
- 5) Voile d'ombrage - Crèche La Passerelle et Parc de la Chêneraie
Rapporteur : Jean-Georges MICOL

- 6) Rapport annuel sur l'accessibilité 2025
Rapporteur : Maël FETOUH

INTERCOMMUNALITÉ

- 7) Pour une intelligence artificielle éthique et responsable
Rapporteur : Jean-Georges MICOL

QUESTIONS ORALES DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :
33 voix POUR
approuve le P.V. de la séance du 16 décembre 2025.

Informations au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire (article L 2122-22 du CGCT)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

N°	Date	Objet	Description	Montant T.T.C.
Education Jeunesse				
2025-150	11/12/25	Convention avec l'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE LA GIRONDE	Formation continue PSE1 / PSE2 de dix maîtres-nageurs sauveteurs maximum – En contrepartie, la ville accorde aux sapeurs-pompiers de la caserne de Bruges un accès gratuit à la piscine municipale, du mardi au vendredi, pendant les horaires d'ouverture au public	-
2025-153	22/12/25	Convention avec M. PARIS	Spectacle « Yvan, l'aventurier autour du monde » à destination des enfants des ALSH du Bouscat le 31 décembre 2025	780 €
2026-02	19/01/25	Convention avec MME HOUDALI	Analyse de pratiques professionnelles et psychologue pour un cycle d'accompagnement de 2 équipes au sein des écoles Chenille Verte et Lafon Féline du 15 janvier au 21 mai 2026	1 155 €
2026-03	19/01/25	Convention avec l'UGSEL	Mise à disposition d'un bassin à la piscine municipale pour l'organisation d'une compétition de natation le 28 janvier 2026 de 13h30 à 15h30	400 €

Patrimoine				
2025-151	15/12/25	Convention avec M. CHARON	Don d'objets provenant du Castel d'Andorte (deux petits bénitiers et un objet en ferronnerie avec les initiales du Castel « C A »)	-
2025-155	24/12/25	Bail administratif avec Le Patio	Signature d'un avenant pour prolonger la durée du bail de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029	+ 53 000 € / an
2025-156	24/12/25	Bail administratif avec Bordeaux Technowest	Signature d'un avenant pour prolonger la durée du bail de 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2026	+ 16 800 € / an

DOSSIER N° 1 : MODIFICATIONS AU TABLEAU DES POSTES DU PERSONNEL PERMANENT

RAPPORTEUR : Mathilde FERCHAUD

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

1) MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMPLOI DE POSTES PERMANENTS

Eu égard aux difficultés de recrutement sur certains métiers en tension ou aux caractéristiques très techniques, et des candidats reçus et recrutés, il est proposé de modifier les conditions d'emploi des postes permanents à temps complet du tableau des effectifs ci-dessous énoncé.

Tableau des postes du personnel permanent

Direction	Situation	Filière	Cadre d'emplois	Cat	Nombre ETP
Direction des affaires culturelles - Médiathèque	Responsable secteur image, son, numérique (H/F)	Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1
Direction des affaires culturelles – Salle spectacle Ermitage Compostelle	Technicien assistant (H/F)	Technique	Adjoint technique	C	1
Service au public	Gardien de cimetière (H/F)	Technique	Adjoint technique	C	2
Direction des affaires culturelles	Ancienne situation : Directeur des affaires culturelles (H/F)	Culturelle	Conservateur du patrimoine	A	1

	Nouvelle situation : Directeur des affaires culturelles (H/F)		Conservateur du patrimoine Attaché de conservation du patrimoine		1
--	--	--	--	--	---

Les postes de catégorie C des cadres d'emplois et catégories susvisés, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, portant recrutement d'un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Les postes de catégorie A et B des cadres d'emplois et catégories susvisés pourront à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article 332-8 alinéa 2° du Code général de la fonction publique.

L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les rémunérations sont calculées par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois ci-dessus énoncés auxquelles se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

2) EVOLUTION DE POSTE PERMANENT

Eu égard aux évolutions des missions du poste de Chargé de la qualité de Vie au Travail afin de répondre aux évolutions des projets transversaux à fort impact, favorisant la cohérence des politiques publiques, l'accompagnement, les transformations organisationnelles et managériales pour renforcer l'agilité et la capacité d'innovation de la collectivité, il est proposé de transformer le poste à temps complet de Chargé de qualité de Vie au travail.

Tableau des postes du personnel permanent

Direction Service	Nature de la modification	Situation	Filière	Cadre d'emploi	Cat	ETP
DGA Ressources	Transformation d'un poste par suppression/création	Ancienne situation : Chargé Qualité de Vie au Travail (H/F)	Administrative	Attaché	A	1
		Nouvelle situation : Directrice de mission RH (H/F)				1

3) SUPPRESSION DE POSTE PERMANENT

Considérant qu'aucun recrutement d'emploi fonctionnel ne sera opéré sur le poste vacant à temps complet de Directeur du pôle Ressources, DGA, il y est proposé de le supprimer.

Tableau des postes du personnel permanent

Nature de la modification	Situation	Filière	Cadre d'emploi	Cat	Nombre ETP
Suppression de poste	Directeur du pôle ressources, DGA (H/F)	Administrative	Attaché	A	1

M. HERMENCE a constaté, à la lecture du document, que les représentants des salariés du personnel de la commune ont voté contre l'évolution du poste permanent de qualité de vie au travail. Il pense que s'ils ont

voté contre c'est qu'ils voient sans doute un intérêt à le conserver. Il est lui-même assez sensible à ce sujet et envisage avec MME LAYAN de soutenir cette position en ne votant pas favorablement cette délibération.

MME FERCHAUD précise qu'il s'agit en fait d'étendre les fonctions de la directrice des missions ressources humaines en y incluant la qualité de vie au travail. Quand on parle de ressources humaines, on parle bien évidemment de qualité de vie et de bien-être au travail.

M. HERMENCE fait remarquer que la ville n'a pas réussi à convaincre les représentants des salariés de l'intérêt de cette évolution de poste, certainement parce qu'ils ne voient pas cette évolution de manière favorable et parce que la qualité de vie au travail leur incombe. De manière générale, dans les entreprises comme dans les administrations, la qualité de vie au travail a eu plutôt tendance à se dégrader, ce qui n'est pas forcément le cas dans la commune puisque le personnel est fortement impliqué et qu'il y a ce souci de qualité de vie au travail. Néanmoins, quand on a 400 agents, il lui semble important de maintenir ce poste à temps complet sur ce sujet de la qualité de vie au travail et de ne pas le fonder dans différentes missions de ressources humaines qui pourraient l'éloigner de ce plan d'activité. Il propose donc de voter la délibération en 2 parties, auquel cas il pourra exprimer son désaccord sur cette évolution du poste mais pourra voter favorablement pour les 2 autres modifications.

MME FERCHAUD confirme qu'effectivement les missions RH de la directrice sont assez larges. La qualité de vie au travail en fait partie, tout comme le suivi en particulier de l'absentéisme, des situations individuelles ; elle pense notamment aux agents qui sont dans un cadre de reconversion subi ou choisi. Il semblait donc important de parler de ressources humaines au sens large et de ne pas parler seulement en détail de la qualité de vie au travail puisqu'en réalité cela fait déjà partie de ses missions.

M. LE MAIRE ne répond pas favorablement à la requête de M. HERMENCE concernant le vote en 2 parties pour cette délibération. Par ailleurs, il indique qu'il n'a pas du tout compris la réaction des syndicats car cette modification va dans le bon sens de la qualité de vie au travail au Bouscat. Il y a d'ailleurs un indicateur très simple que tout le monde peut comprendre et le public aussi, c'est l'absentéisme. Quand on n'est pas bien au travail, on a tendance pour plein de raisons et les médecins - et il en a fait partie assez longtemps - peuvent comprendre la demande d'un arrêt de travail. Ce qui n'est pas du tout le cas au Bouscat, bien au contraire. Depuis 2 années, l'absentéisme s'améliore année après année de manière très précise et très nette. Il ne voit donc pas où est le sujet ; l'agent en question est tout à fait d'accord pour prendre cette capacité en plus bien qu'elle le fasse déjà. C'est quand même le paradoxe le plus total, quand on a des agents qui travaillent bien, qui sont ravis de faire ce qu'on leur demande et des syndicats qui disent qu'ils ne sont pas d'accord. C'est la première fois en 25 ans qu'il ne comprend pas à ce point leur position. Malgré les explications qui leur ont été données et qu'il vient de préciser à l'instant, ils ont voté contre en indiquant que ce n'était pas la bonne terminologie. Pour sa part, il ne souhaite pas rentrer dans des discussions d'administration et préfère écouter les agents plutôt que les syndicats. Dans ce cas-là, il a considéré qu'on allait passer outre l'avis des syndicats puisqu'on peut le faire, d'où la présentation ce soir de cette proposition. Si M. HERMENCE ne veut pas la voter, il n'y a aucun souci, mais il rappelle tout de même que l'agent en a fait la demande.

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la fonction publique,

VU le Décret N° 2019-1414 du 19 décembre 2019 portant modification des dispositions relatives à la procédure de recrutement dans des emplois territoriaux d'agents contractuels,

VU le Décret N° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 7 du 8 novembre 2011 portant création de deux postes fonctionnels de Directeurs Généraux adjoints,

VU l'avis du Comité social territorial du 21 janvier 2026,

VU le vote contre des représentants du personnel sur la partie 2 « Evolution de poste permanent »,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter les créations, modifications et suppressions des postes au tableau des effectifs et d'en approuver les conditions d'emplois tel que présenté ci-dessus,

Article 2 : de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

30 voix POUR

2 voix CONTRE (M. Jean-Jacques HERMENCE, Mme Claire LAYAN)

1 ABSTENTION (M. Patrick ALVAREZ)

DOSSIER N° 2 : AUTORISATION DE REVERSER LES RECETTES D'UNE VENTE DE DOCUMENTS DE LA MÉDIATHÈQUE AU PROFIT DU TÉLÉTHON

RAPPORTEUR : Emmanuelle ANGELINI

Afin de maintenir des collections fiables, adaptées et attractives, la médiathèque municipale du Bouscat doit procéder régulièrement à leur tri et à leur révision critique. Cette opération est destinée à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées.

Une décision du Conseil Municipal du 28 septembre 2010 précise la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et définit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale. La délibération prévoit que les documents sortis des collections puissent être, selon le cas et les opportunités, proposés à la vente au prix unique de 1 € le volume, quel que soit le type de document.

Cette année, une nouvelle vente de livres et CD a été organisée à la Source le samedi 6 décembre 2025 à l'occasion du week-end du Téléthon. Il est proposé de reverser les recettes de cette vente au profit du Téléthon sous forme d'une subvention, soit 2 408 €.

M. LE MAIRE est ravi de constater que beaucoup de Bouscatais ont bénéficié de cette vente. Il a vu des familles repartir avec des caddies pleins et il trouve cela formidable.

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 2010,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser M. LE MAIRE à reverser les recettes de la vente d'ouvrages de la médiathèque municipale du 6 décembre 2025 au profit du Téléthon 2025,

Article 2 : d'autoriser M. LE MAIRE à verser une subvention correspondant au montant des recettes à l'association AFM Téléthon, soit 2408 €,

Article 3 : de dire que les dépenses seront inscrites au budget, au Chapitre 65.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

33 voix POUR

DOSSIER N° 3 : ASSOCIATION NUAGE BLEU - RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de son projet d'accueil des enfants en situation de handicap, la Ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Nuage Bleu, gestionnaire d'un multi accueil inclusif, situé sur la commune de Bordeaux, à proximité de la Place Ravezies.

Cet établissement, disposant de moyens ajustés, réserve six de ses vingt places à des enfants dont les besoins spécifiques en matière de santé nécessitent une prise en charge adaptée, en relais ou en complément de la

famille, de la crèche, de l'école, d'un établissement spécialisé ou d'un hôpital de jour. Ces places s'adressent à des enfants âgés de 15 mois à 5 ans révolus.

En 2025, la crèche Nuage Bleu n'a accueilli aucun enfant bouscatais. Deux enfants d'âge scolaire ont bénéficié d'un accueil en 2024 et trois en 2023.

Du fait du développement de la dynamique inclusive de nos crèches municipales depuis quelques années, la crèche bordelaise n'accueille plus d'enfants bouscatais de moins de 3 ans. Néanmoins, cette structure reste une réponse pour des enfants d'âge scolaire, porteurs d'un handicap, en complément ou comme alternative de l'école jusqu'à leurs 6 ans.

Préalablement à l'admission d'un enfant, un protocole d'accueil est signé entre l'association, les parents et la Ville, précisant la durée de l'accueil ainsi que le nombre d'heures hebdomadaires.

La convention annuelle pour 2026, proposée aux communes signataires, fixe :

- Un participation annuelle forfaitaire calculée à partir du nombre d'enfants de moins de six ans de la commune. Elle s'élève à 1 900 € pour la ville du Bouscat,
- Une participation à l'acte (heure d'accueil) fixée à 10,56 €.

M. HERMENCE indique qu'il n'y a pas de souci pour soutenir la délibération. En revanche, il a été surpris par la baisse du nombre d'enfants qui ont été confiés à la crèche Nuages Bleu, qui fait un travail tout à fait remarquable. Après renseignement pris auprès des personnes qui sont en charge de ce type d'activité, il est apparu que la localisation géographique de cette structure - place Ravezies, côté bordelais - ne rend pas toujours aisé le transport des enfants jusque-là. Cela a été notamment le cas cette année pour un enfant dont les parents étaient dans la difficulté de pouvoir l'amener à la crèche. Cela l'a amené à réfléchir sur l'opportunité d'utiliser un service que la mairie déploie aujourd'hui pour accompagner des malades qui sont aussi en difficulté pour se rendre dans les cliniques de Tivoli ou Bordeaux Nord. Il serait peut-être opportun de prévoir l'extension de ce service pour les enfants dont les parents ne pourraient pas les conduire à cette crèche, sachant que le nombre d'enfants concernés est vraiment très faible (1 seul cette année). MME LAYAN et lui-même sont favorables à ce que la Municipalité accompagne les enfants dans cette situation.

M. LE MAIRE répond que la question mérite certes d'être posée mais la réponse est quand même assez simple. Tout d'abord, il rappelle que la mairie n'a pas la compétence, le transport évoqué est destiné aux personnes âgées, c'est le pôle senior qui prend en charge ces déplacements-là. Puis, il fait remarquer qu'il faut avoir un équipement très particulier pour ces enfants qui peuvent être handicapés de manière importante et c'est la métropole qui a un service dédié à ce type de transport (Mobibus). Il est étonné de ce commentaire parce qu'il existe des solutions, il y a bien un service, il est métropolitain et il suffit de le demander ; si le handicap est réel, il n'y a aucun problème pour la prise en charge.

M. HERMENCE pense qu'il faudra réfléchir à ce type de situation et essayer que cela se passe bien.

M. LE MAIRE répond qu'il ne faut pas essayer de semer le trouble, ce sont les services métropolitains qui ont la compétence et il y a des prises en charge médicales par la sécurité sociale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le projet de convention ci-annexé proposé par l'association Nuage Bleu,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

33 voix POUR

DOSSIER N° 4 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES OPÉRATIONS INSCRITES EN AP/CP

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

La Ville du Bouscat a réalisé son Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) dans le courant de l'année 2023, avec pour objectif d'établir une stratégie d'entretien et de rénovation de l'ensemble des bâtiments communaux, en mettant la thématique énergétique au centre de ses priorités.

Identifiés dans le SDIE de la ville comme une priorité pour une rénovation globale, les projets retenus visent à améliorer significativement les performances énergétiques des bâtiments, leur confort et leur conformité réglementaire. Ces opérations visent donc à réduire les consommations, moderniser le bâti et les installations, améliorer le confort des utilisateurs et garantir la pérennité du bâtiment.

Dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Energétique, la collectivité engage ces opérations d'investissement réalisées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

Il est donc proposé au conseil délibérant d'approuver la mise en œuvre de celles-ci selon la procédure Autorisation de Programme / Crédit de Paiement pour les bâtiments suivants :

- LAFON-FELINE ELEMENTAIRE
- MATERNELLE ERMITAGE
- CUISINE CENTRALE
- OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES SUR PARKING
- SALLE DE LA FILOLIE
- ECOLE MATERNELLE CHENILLE VERTE ET CRECHE CHENILLE VERTE

Pour l'ensemble de ces opérations, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant estimatif de 5 479 100 €.

Les crédits de paiement nécessaires à la réalisation des opérations pour l'exercice 2026 sont fixés à un montant estimatif de 2 117 157 €.

Il est proposé d'inscrire, au titre de l'exercice 2026, des crédits de paiement relatifs au SDIE pour un montant global estimatif d'environ 2 117 157 €, sous réserve des ajustements budgétaires ultérieurs.

La ville va solliciter des aides auprès de divers organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ses projets.

M. ALVAREZ fait une intervention : "Monsieur le Maire, puisque c'est la dernière fois qu'on va avoir l'occasion de croiser le fer, je voudrais faire une petite remarque sur la question des investissements. Ce dossier d'ailleurs nous y ramène puisque vous vous souvenez, c'était l'époque où, entre 2016 et 2019, on avait fait des choix un peu différents sur le programme d'investissement ; je vous demandais effectivement d'enterrer les lignes électriques et de rénover et de transformer les bâtiments pour les préparer aux aléas climatiques et économiques que peut connaître notre époque. C'était aussi une époque où les dotations de l'État de l'ère Hollande, poursuivi par son subordonné félon Macron, avaient baissé drastiquement et on avait ce débat entre les baisses de dotations et l'investissement. Je rappelle qu'on était passé quand même de 7,7 millions d'investissements en moyenne à 2,8 sur toute la période, on n'a jamais été aussi bas. On a fait des choix différents, je vous proposais d'emprunter au moment où les taux d'intérêt étaient assez bas et vous avez ménagé l'épargne. D'ailleurs, le résultat est à peu près correct puisque les marges financières ont été recouvrées et nous pouvons investir. C'est d'ailleurs une délibération très importante ce soir puisque c'est la première fois qu'on acte donc budgétairement la mise en œuvre de ce fameux schéma directeur qui va améliorer les performances énergétiques des bâtiments, leur confort et leur conformité réglementaire. Sont concernées les opérations décrites mais, en plus de ce programme, nous devons nous pencher sur tous les bâtiments municipaux : 46 bâtiments, 5 crèches, 6 établissements de sport, 6 écoles, 4 bâtiments culturels et 20 autres bâtiments (bureaux, associations et logements), soit quand même 50 000 m² de travaux. Nous avons donc fixé dans le projet municipal de gauche que nous proposons pour les élections « Le Bouscat en commun », un programme d'investissement de 4 millions par an pour ce schéma directeur immobilier, soit entre 24 et 26 millions sur la mandature. Alors ce soir, vous nous proposez

d'ouvrir une autorisation de programme de 5,4 millions pour les opérations précitées, je souscris évidemment totalement à cette ouverture, si ce n'est que je voudrais quelques précisions ; en effet, on retrouve les opérations maternelle et crèche Chenille verte, élémentaire Lafon Féline, maternelle Ermitage et ombrières photovoltaïques qui nous avaient été présentées dans le schéma directeur. Par contre, on ne retrouve pas les 2 groupes scolaires, Centre 1 et Centre 2, pour 700 000 € ; qu'en est-il ? Je suppose que vous irez chercher aussi des subventions sur ces groupes ; les montants sont comparables, 2,9 millions et, sur l'effort budgétaire, je pense qu'il faudra effectivement aller au-delà de 3,5 millions par an, ce qui va consacrer un budget d'investissement conséquent et qui sera le prochain plan de mandat, quelle que soit la majorité en place. En tous les cas, je souscris à cette ouverture et je propose même d'aller un peu plus loin mais nous en reparlerons au moment du budget ; enfin quand je dis "nous" c'est un "nous" général, on ne sait pas qui en reparlera de toutes les façons, mais on en reparlera au moment du budget."

M. HERMENCE fait une intervention : "Nos réflexions s'inscrivent un peu dans la même logique que celle de M. ALVAREZ sur l'importance de la rénovation énergétique, de supprimer les passoires énergétiques que nous avons sur la commune. A plusieurs reprises, nous sommes intervenus sur ce sujet, je ne vais pas le réitérer. Ce que j'aurais souhaité, c'était que vous nous rappeliez les montants unitaires de chacun des projets. Par exemple sur La Filolie, l'isolation a été faite il n'y a pas très longtemps ; j'avais vu que les chantiers étaient terminés et là je vois que La Filolie est réinscrite. Pouvez-vous donc nous donner quelques détails sur les montants pour que ce soit plus clair pour nous et puis cela permettra aussi que ce soit plus explicite dans le compte-rendu."

M. MICOL reprend les questions dans l'ordre chronologique. En ce qui concerne le Centre 1 et Centre 2, ces opérations avaient effectivement été inscrites en 2026. En réalité, elles démarreront en 2027, il y a donc un décalage d'un an. En effet, il y a quand même beaucoup de projets à lancer, certains vont démarrer en cours d'année, d'autres vont s'étaler sur 2 ans, voire même 2 ans et demi, et il paraît plus raisonnable d'en décaler pour tenir compte de la capacité des services techniques à suivre tous les chantiers. Il faut jongler au mieux mais il y a aussi bien sûr la capacité financière de la collectivité. Pour revenir sur la question des montants, celui de 2026 n'est pas le montant moyen tel qu'il pourrait se situer dans une mandature. D'ailleurs, la réflexion a été faite sur une échelle plus longue que la mandature puisque c'est un programme à 15 ans, avec des années où on est en-dessous du chiffre de 3 millions, qui était la moyenne historique, et puis des années où on sera un peu au-dessus. En ce qui concerne les montants détaillés, il propose de les donner plutôt par rapport à l'enveloppe globale parce que, sur 2026, on a 100 % d'études, 30 % de travaux ou 50 % de travaux et il faudrait vraiment rentrer dans trop de détails. Sur Lafon Féline élémentaire, aujourd'hui il est budgété 1,5 million, sur la maternelle Ermitage 1 million, sur la cuisine centrale 600 000 €, sur le photovoltaïque d'un parking 300 000 €, sur La Filolie 800 000 €, sur le groupe Chenille Verte 1,3 million. Il précise que pour La Filolie, il s'agit d'un complément de ce qui avait été fait en matière de bardage et d'étanchéité et qui concerne les autres aspects du bâtiment.

M. LE MAIRE précise que les services ne peuvent pas effectivement donner suite chaque année aux nouvelles idées de tous les élus et qu'il faut aussi à un moment tenir compte de leur charge de travail. Aussi, pour le Centre 1 et Centre 2 les travaux seront bien décalés sur 2027. En réponse à M. ALVAREZ, il rappelle que la DGF il y a à peu près 10 ans était de l'ordre de 6 millions et qu'elle est aujourd'hui à peine de 2 millions ; il regrette la diminution en termes d'investissement d'enfouissement et la ville le regrette également mais elle est totalement parallèle aussi à ce que l'État lui a fait subir depuis une bonne dizaine d'années. Il ne dira pas qui était président, on ne va pas rentrer dans une polémique, mais malheureusement ces 2 chiffres sont très parallèles, comme par hasard. L'ambition municipale c'est effectivement d'en enfouir le plus possible parce que, au-delà de l'aspect très esthétique que cela représente, c'est aussi, en termes de sécurité, bien mieux pour affronter certaines tempêtes que nous aurons forcément à essuyer tôt ou tard. C'est quand même mieux quand tous les réseaux sont enfouis puisqu'il n'y a pas de coupure d'énergie électrique bien évidemment. Il rappelle que la Municipalité a pris l'engagement d'être plutôt sur une moyenne de 3 millions d'euros par an et il est convaincu qu'elle y arrivera.

M. HERMENCE souhaite savoir où en est le projet de l'ombrière sur le dojo dont il avait été question en avril dernier.

M. MICOL répond que les études préliminaires étaient tout à fait positives mais que les études de détail ont donné un résultat exactement opposé. Pour mettre une ombrière sur le dojo il faudrait reprendre

l'intégralité de la structure du bâtiment, ce qui n'était pas du tout prévu dans les prévisions budgétaires. Cela se fera peut-être mais cela suppose de revoir le projet et de pouvoir y consacrer une enveloppe beaucoup plus importante.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert),

Considérant l'importance à réaliser des économies d'énergies dans un contexte de dérèglement climatique,

Considérant la facture énergétique importante des bâtiments communaux,

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes,

DECIDE :

Article 1 : de donner son accord pour solliciter divers organismes financeurs dans le cadre des travaux de la rénovation énergétique des bâtiments communaux,

Article 2 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions,

Article 3 : de dire que les recettes seront inscrites au B.P. chapitre 212.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

33 voix POUR

DOSSIER N° 5 : VOILE D'OMBRAGE - CRÈCHE LA PASSERELLE ET PARC DE LA CHÊNERAIE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Le terrain de la crèche la Passerelle est peu voire pas ombragé, ce qui limite l'usage du jardin par temps de forte chaleur et fort ensoleillement et il n'est pas possible de profiter pleinement de ce vaste espace ludique.

De plus, afin d'améliorer le confort des usagers en répondant aux enjeux d'adaptation au réchauffement climatique, la Ville prévoit l'installation d'une voile d'ombrage au Parc de la Chêneraie, constituant une solution de rafraîchissement et un atout supplémentaire pour l'attractivité du site.

Le système retenu repose sur des mâts qui s'articulent selon une trame définie, « organique ». Des voiles viennent se fixer à cette structure sous laquelle l'ombre invite à l'aventure, au jeu et au repos.

Le projet a pour volonté d'entremêler la végétation à cette structure légère. Les essences plantées n'atteindront pas une taille suffisante pour ombrer cet été. Mais leur croissance au contact des mâts leur permettra de se mêler à la structure, de faire corps avec elle au fil du temps. Les projets vus dans un temps long offriront ainsi une densification de la végétation sur la parcelle, là où le sol le permet.

Les réalisations sont planifiées pour l'année 2026 avant la période estivale.

Les projets « Voile d'ombrage Crèche la Passerelle et Parc de la Chêneraie » solutions artificielles de rafraîchissement s'inscrivent dans une enveloppe financière d'environ 45 000 € TTC.

Dans le cadre l'appel à manifestation d'intérêt : dispositifs de rafraîchissement urbain par des solutions « artificielles » notre projet **Parc de la Chêneraie** sera présenté à Bordeaux Métropole afin de bénéficier d'une aide financière.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds de Modernisation des Etablissements avec la Caf, la ville présentera le projet de la **Crèche la Passerelle** afin de bénéficier d'une aide financière.

La commune pourrait également solliciter des aides auprès d'autres partenaires et organismes susceptibles d'apporter une aide financière à ces projets.

M. HERMENCE souhaite avoir des précisions sur l'organisation même de ces voiles d'ombrage car il a du

mal à se représenter ce qu'est une trame organique. Il a regardé sur internet en utilisant les mots qui sont utilisés dans le texte mais il n'a vu aucune photo. Il demande donc s'il serait possible soit d'avoir une photo, soit de connaître le nom du fabricant pour se renseigner.

M. LAMARQUE répond qu'il lui suffit de se rendre à l'ALSH des Ecus pour avoir un exemple concret de ces voiles d'ombrage qui a d'ailleurs fait l'objet d'une question à l'ordre du jour d'un précédent conseil municipal, il y a moins d'un an. Cela appartient à une stratégie de cette ville « rafraîchissante », et notamment sur ses équipements publics qui reçoivent les plus jeunes Bouscatais.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 d'approbation du plan de résilience métropolitain,

Considérant l'importance de la Nature en ville dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses vertus pédagogiques,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Considérant la nécessité de solliciter des sources de financements externes,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser M. LE MAIRE ou son représentant à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires ou organismes susceptibles d'apporter une aide financière à la réalisation du projet,

Article 2 : d'autoriser M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier,

Article 3 : de dire que les recettes seront inscrites au B.P. chapitre 212.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

33 voix POUR

DOSSIER N° 6 : RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ 2025

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes en situation de handicap à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46.

Code général des collectivités territoriales, article L 2143-3 Modifié par Ordonnance n° 2020-71 du 29 janvier 2020 - art. 4.

Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Conformément à l'article L.2143-3, cette commission dresse annuellement :

- Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Établit **un rapport annuel sur l'accessibilité** qui sera présenté en Conseil Municipal puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Départemental consultatif des personnes handicapées mais aussi à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés

par le rapport.

Le rapport annuel est à la fois un document de travail (formalisant l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire) et un instrument de pilotage de la politique d'accessibilité (mettant en place des indicateurs et une programmation).

M. ALVAREZ fait une intervention : "Merci pour cette présentation, sur le diagnostic qui est porté et l'évolution - j'étais à la Commission d'accessibilité sur le précédent mandat - on note évidemment un agenda d'adaptabilité qui est pratiquement réalisé (91 %) avec des travaux conséquents quand même (plus de 1,8 consacré en moyenne par an). J'ai néanmoins quelques questions sur la présentation. On attendait 5 attestations d'accessibilité avant la fin de l'année sur notamment l'hôtel de ville et l'Ermitage Compostelle, est-ce qu'elles ont été validées ? Ensuite, il y a 2 adverbess qu'il ne faut jamais employer en politique, c'est « toujours et jamais » et surtout ne jamais dire ce que vous dites Monsieur l'Adjoint, « on a tout prévu sur la piscine » ; je ne pense vraiment pas que vous ayez tout prévu, on essaie de tout prévoir. La page 32 du document nous présente un fauteuil de mise à l'eau mais, à mon avis, si vous l'utilisez, la durabilité du matériel ne va pas être tout à fait conforme. Un fauteuil de douche roulant serait peut-être mieux mais c'est peut-être la photo qui est de mauvaise qualité, c'est un appareil tchèqueoslovaque qui a dû prendre la photo."

M. FETOUH répond que ce fauteuil ne va pas dans l'eau, c'est un matériel spécifique adapté, il accompagne la personne jusqu'à l'eau.

M. ALVAREZ reprend son intervention : "Il nous a été remonté un autre point de détail sur l'accès difficile, voire inaccessible, pour les personnes avec un équilibre insuffisant dans la salle de douche PMR. D'habitude je fais ce genre de critiques lors des réunions préparatoires mais cette fois-ci il n'y en a pas eu. Le dernier point concerne un sentier du parc de la Chêneraie qui mène vers le périscolaire et qui pose difficulté justement pour les personnes à mobilité réduite. Voilà ce que j'avais à rajouter sur ce dossier qui effectivement avance consciencieusement depuis des années."

M. PAULY fait une intervention : "Merci Monsieur l'Adjoint pour cette présentation très claire. En marge de cette délibération, je souhaitais juste rappeler qu'il y a des moyens non contraignants sur un plan budgétaire pour améliorer l'accessibilité de certains trottoirs, en faisant par exemple une nouvelle campagne d'information sur les riverains qui laissent leurs 2 poubelles, 7 jours sur 7, dans la rue, en les informant qu'ils peuvent aussi encourir le risque d'une amende prévue par le législateur. Alors bien sûr, l'objectif n'est pas d'arriver à cet extrême mais cela serait bien de le rappeler. On pourrait également parler de certains maîtres de chiens et de leur incivilité affligeante. Tout cela pour dire que la participation citoyenne doit également être un partage de bonnes pratiques respectueuses d'autrui."

M. LE MAIRE répond qu'il partage totalement ces propos et indique que la ville a récemment fait une campagne dans le Bouscat/Mag, il y a 3 mois. Malheureusement, c'est lettre morte, il y a des Bouscatais qui sont très intelligents - et il tient à le rappeler - avec qui en réunion publique il y a quand même des échanges extrêmement construits, productifs et constructifs mais, vraiment sur les trottoirs, on se heurte à une porte fermée, c'est difficile de leur faire entendre raison. Il déplore lui aussi ces poubelles à longueur de semaines, ce n'est pas acceptable, on met la vie des autres en danger en faisant cela mais il croit que parfois on n'en n'est pas conscient. La Municipalité ne va pas baisser les bras pour autant, elle va continuer et verbaliser parce qu'une fois qu'on a informé et expliqué aux personnes que ce n'est pas bien, il faut effectivement y arriver.

M. HERMENCE fait une intervention : "Je voulais vous remercier pour ce qui est mis en œuvre et surtout pour le compte-rendu avec des photos, au moins on voit de quoi on parle. Même si elles viennent d'un appareil tchèqueoslovaque, on arrive quand même à se faire une idée de ce dont il s'agit. Hormis ces remarques, lors de la réunion, il y a des demandes qui ont été formulées par des personnes membres de la commission et il me semble qu'en séance vous avez accédé à leurs demandes ; il aurait été intéressant que cela puisse être verbalisé aujourd'hui pour s'assurer que ce sera mis en œuvre."

M. FETOUH tient à le rassurer, un membre de la commission travaille déjà beaucoup avec les services et les

accompagne sur le terrain. Cette personne propose des solutions sur des sujets précis, notamment sur les terrasses de café qui sont un peu gênantes. Elle est très partie prenante et ce sera un plaisir de continuer de travailler avec elle.

M. HERMENCE rappelle qu'elle a fait des remarques sur la piscine, à la fois sur le pédiluve, puis sur les portemanteaux.

M. FETOUH répond que ces remarques sont déjà prises en compte mais les services ont un planning chargé en termes de travaux. Ils doivent étudier s'il est nécessaire de tout modifier ou s'il y a des modularités possibles en fonction de son point de vue et de son analyse tout en respectant les normes techniques.

M. LE MAIRE fait remarquer que beaucoup de choses dépendent du comportement des concitoyens, les poubelles qui restent sur les trottoirs pendant des semaines, les terrasses de cafés où l'on ne laisse pas le passage aux piétons mais aussi aux personnes en fauteuil roulant..... Ce n'est pas forcément de la responsabilité ni de la mairie, ni du gérant de l'établissement. Ce n'est pas une question d'équipement, c'est très souvent une question de comportement. Madame X, qui est effectivement membre de la commission d'accessibilité, fait des reportages réguliers de ce qui se passe dans la ville et il partage les photos qu'elle envoie à la mairie ; 9 fois sur 10, pour ne pas dire presque 9,9 sur 10, c'est un problème de comportement, cela n'a rien à voir avec les équipements ou les aménagements que la commune pourrait faire. Il faut être bien conscient que la ville fait vraiment l'essentiel de ce qu'elle doit faire, et ce n'est pas un satisfecit mais c'est la vérité. Après il y a le comportement des personnes, riverains, usagers de terrasses qui ne font pas tout à fait ce qu'il faut.

M. HERMENCE souhaite faire une dernière remarque sur l'accessibilité. La résidence Champ de Courses à l'hippodrome est en ce moment en travaux pour une durée de 2 ans (rénovation des logements, isolation.....). Le chantier est géré par l'entreprise Bouygues mais il y a des problèmes d'accessibilité pour des personnes en fauteuil ou avec des poussettes. Il est très difficile de se garer puisqu'il y a des véhicules de l'entreprise qui occupent des places de parking, il y a des épaves d'automobiles qui ne sont pas enlevées et il est difficile de circuler avec toutes les grilles qui ont été mises en place. Cela ne relève pas du comportement ou d'incivilités et il pense que s'assurer de l'accessibilité pour des personnes à mobilité réduite du secteur serait intéressant.

M. LE MAIRE rappelle que les épaves qui sont sur les résidences de bailleurs sociaux n'ont souvent plus de propriétaire du tout. Ils ont laissé la voiture à cet endroit et ils sont partis. Il appartient donc aux bailleurs sociaux de payer pour le retrait de l'épave ; ce n'est donc plus une question de fourrière en l'occurrence mais une question d'acceptation des bailleurs sociaux pour enlever ces épaves. Néanmoins, il tient à préciser, qu'à ce jour, elles ont toutes été enlevées. Il ne faut pas penser que c'est une mauvaise volonté de la fourrière, c'est une question de coût, il faut que quelqu'un paye l'enlèvement et en l'occurrence c'est le bailleur. Pour le reste, la ville peut bien sûr alerter l'entreprise en charge du chantier, qui a très bien travaillé sur l'EHPAD Les Balcons de Tivoli et à qui on peut faire confiance pour être attentive aux remarques qu'elle lui fera. M. FETOUH se chargera de leur faire suivre de manière à ce que les choses soient bien prises en compte. Cela dit, c'est un énorme chantier qui est fait sur site et c'est toujours un peu compliqué.

M. FETOUH indique que c'est un chantier in situ mais qu'il faut tout de même que les bâtiments, les entrées, les parkings et les espaces communs soient accessibles durant toute la durée des travaux. La ville a fortement insisté pour qu'il y ait un chargé de proximité de l'entreprise chargé des travaux pour que les habitants puissent y vivre sereinement. On la voit très régulièrement, elle est toute la journée sur site et il ne faut donc pas hésiter à l'alerter car elle est là pour régler les problèmes. Certes, c'est un gros chantier, donc forcément il y aura des aléas un peu compliqués, mais ce chargé de proximité est là pour accueillir, réceptionner les problématiques et trouver des solutions.

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans sa rédaction en vigueur, relatif à la création et aux missions de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Considérant que, conformément à l'article L.2143-3 du CGCT, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants doit être créée une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
Considérant que la Commission Communale pour l'accessibilité doit établir un rapport annuel dressant le constat de l'état d'accessibilité du bâti existant, de la voirie et des espaces publics,
Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal,

DECIDE :

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2025 établi par la Commission communale pour l'accessibilité,

Article 2 : d'autoriser la transmission dudit rapport aux autorités et partenaires concernés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

33 voix POUR

DOSSIER N° 7 : POUR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Le numérique occupe une place structurante et croissante dans notre vie quotidienne. Il détermine une partie de la trajectoire de nos économies et joue un rôle majeur dans le fonctionnement de nos administrations. L'émergence des intelligences artificielles (IA), en particulier des IA génératives depuis 2023, transforme profondément les modes de production, d'analyse et de diffusion de l'information.

Ces technologies, capables de traiter des volumes massifs de données et de mobiliser des puissances de calcul inédites, ouvrent des perspectives majeures pour les politiques publiques locales : amélioration de l'efficacité administrative, évolution de la relation aux citoyens et appui renforcé à l'action territoriale.

Cependant, leur déploiement soulève également des enjeux éthiques, sociaux et environnementaux significatifs : biais algorithmiques, risques pour la vie privée, impact énergétique ou encore menaces de fracture territoriale et de perte de souveraineté numérique.

Pour répondre à ces défis, la Ville du Bouscat s'appuie sur le service commun du numérique de Bordeaux Métropole, mutualisé avec 18 autres communes du territoire.

C'est dans ce cadre que la Ville est engagée au côté de Bordeaux Métropole dans la réflexion collective associant élus, agents, citoyens et représentants de la société civile. Cette démarche a conduit à l'élaboration d'un cadre éthique et responsable, annexé à la présente délibération, définissant les conditions strictes d'utilisation des IA au service des politiques publiques locales.

Par la présente délibération, la Ville du Bouscat s'inscrit dans la droite ligne du cadre éthique et responsable pour l'usage de l'intelligence artificielle de Bordeaux Métropole, présenté en Conseil métropolitain le 5 décembre 2025 et mis en œuvre par son service commun du numérique. Celui-ci repose sur quatre principes fondamentaux :

- **Principe n°1** : Des IA maîtrisées pour garantir sécurité, autonomie et éthique ;
- **Principe n°2** : Des IA utiles pour assurer un équilibre positif entre apports et impacts ;
- **Principe n°3** : Des IA de confiance, au service des citoyens et du territoire ;
- **Principe n°4** : Des IA en appui aux agents pour renforcer le service public.

Ces principes se déclinent en 16 engagements décrivant les lignes rouges et conditions de construction et utilisation d'IA en confiance pour les acteurs du territoire. Des clauses juridiques déclineront les principes ici arrêtés, notamment dans le cadre des marchés publics passés par la collectivité.

Ce cadre repose sur les informations disponibles sur les enjeux de l'IA à la date de son adoption. Le rythme des innovations étant très soutenu, des évolutions seront sans doute nécessaires et ce document de référence fera l'objet de mises à jour.

Il est donc proposé d'adopter les termes de la délibération et du projet de cadre d'utilisation ci-annexé.

M. ALVAREZ fait une intervention : "Avec cette délibération, il ne s'agit rien de moins que de la régulation finalement démocratique de l'intelligence artificielle, au moins au niveau des collectivités territoriales et de leurs domaines. Alors vous avez parlé d'enjeux éthiques, sociaux, environnementaux, vous avez raison Monsieur l'Adjoint, la consommation de Chatgpt, pour ne pas la citer, en électricité est 7 fois supérieure à celle de Google. Quand on fait donc appel à ces outils, il faut savoir ce que cela coûte. J'ajouterai aussi - et vous l'avez un peu souligné - enjeux éthiques, sociaux, environnementaux, économiques évidemment avec l'évolution des métiers et ce qui fait évidemment très peur, la suppression de certains postes et de certains métiers. Sous la houlette de Bordeaux Métropole sont édictées, dans ce qui fait figure d'un cadre d'utilisation, quelques prescriptions, 4 principes, 16 engagements. Il y a quelques morceaux de bravoure charabiesque dans le document, comme d'habitude dans les documents de Bordeaux Métropole, mais on va passer sur la forme ; par contre, sur le fond, je vous rejoins sur la question que vous posiez sur la gouvernance parce que cette proposition est faite dans un cadre réfléchi quand même ; on a eu une réunion en mars avec le comité de développement avec un certain nombre de personnes associées - vous en donnez la liste dans le document - et au moment où on parle beaucoup de collectif, de citoyenneté, de participation et de démocratie, on voit que beaucoup de gens ont été associés, sauf les syndicats. Alors dans le comité de développement, tout le monde est invité mais il faut encore préciser le cadre et je vois que, par exemple, les syndicats de la fonction publique territoriale n'ont pas été associés à ce travail qui les concerne et qui concerne les agents très directement. Vous avez fait une présentation synthétique, moi je reviendrai sur 2 ou 3 points. Vous parlez de proscription des usages, de surveillance individuelle - c'est le cadre éthique qui le met très bien - de notation sociale - c'est une question qui est posée - de décision entièrement automatisée - vous l'avez rappelé d'ailleurs et le document précise qu'il faudra toujours la validation par un être humain, et de l'utilisation donc de données biométriques. Et comme dans tous les contrats d'assurance, il y a la petite astérisque ou la petite note en bas de page "sauf circonstances exceptionnelles". Alors je rappelle que l'état d'urgence décrété en 2015, suite aux attentats du 13 novembre, a expiré, après 5 prolongations, en août 2017 et a été remplacé ensuite par un état d'urgence sanitaire. Dans le cadre de ces circonstances exceptionnelles, l'outil d'intelligence artificielle pourrait effectivement être utilisé à d'autres fins. Il faudra peut-être se pencher sur cela et Bordeaux Métropole ne s'y penche pas vraiment. Ensuite, vous parlez d'évaluer l'impact de l'intelligence artificielle sur les métiers et l'organisation du service public, c'est très juste ; dans le cadre réglementaire, vous savez que l'Europe l'a réglementé, l'article 92 dit que ce sera de toute façon une obligation à partir d'août 2026 de consulter les CST et les formations spécialisées dans la sécurité du travail. Alors ce cadre-là qui nous est proposé par Bordeaux Métropole s'inscrit dans la droite ligne des 25 recommandations nationales sur l'intelligence artificielle de mars 2024 au niveau national, assorti de budgets conséquents néanmoins, plusieurs milliards d'euros pour que la France, et c'est peut-être le seul avantage, puisse tirer parti de cette révolution technologique et assurer - et c'est une autre des questions qui n'est pas posée dans le document mais qui est sous-jacente - la souveraineté en matière de maîtrise de l'outil. Ces milliards d'euros iront malheureusement dans les poches d'entreprises privées sans conditionner les aides publiques versées et sans apporter les garanties aux travailleurs et aux citoyens sur le juste partage de la valeur créée. On a un exemple formidable - je terminerai là-dessus - d'une brûlante actualité, et d'une actualité locale, puisqu'on a annoncé, à l'occasion des vœux du Medef - à mon avis ce n'est pas un hasard, par les grandes autorités de Bordeaux Métropole, la mise en place d'un supercalculateur, d'un data center et d'un campus de l'IA à Bordeaux. Je parlais tout à l'heure de milliards qui iraient dans les poches d'entreprises privées et la configuration des porteurs du projet est intéressante. La société de gestion immobilière Osa Partners, c'est une petite boîte qui s'est montée sur Bordeaux, et un vieux cheval de retour, Vincent Feltesse, qui vient se mettre au milieu avec ses amis pour nous proposer ce projet à plusieurs centaines de milliers d'euros, voire de milliards. Il faut savoir que la consommation de cet outil, c'est 380 mégawatts, c'est-à-dire les 2/3 de la consommation électrique de la ville de Bordeaux, rien que sur le projet. On nous dit que cela va chauffer le quartier et un certain nombre d'équipements et vous avez raison, sur le cadre environnemental, on n'a pas vu beaucoup de prescriptions d'ailleurs dans le document sur ce domaine ; on a un autre sujet puisqu'à Bruges on a un data center très important qui est dans les mains d'un opérateur

américain ; je crois que ces questions doivent être posées démocratiquement parce que la maîtrise de ces outils, au-delà de la charte éthique, est le problème majeur c'est : qui va contrôler cela ? Et si on doit donner cela aux mains d'entreprises nord-américaines, vu le contexte général, je crois que l'on peut s'inquiéter. Voilà donc je m'abstiendrai sur ce cadre éthique, d'une part parce que démocratiquement toutes les organisations n'ont pas été consultées, et cela pose un problème de gouvernance, et d'autre part je m'inquiète en général sur la véritable maîtrise démocratique de cet outil ; je ne fais pas trop confiance à Bordeaux Métropole justement là-dessus et à son ancien ancien Président."

M. HERMENCE fait une intervention : "Je vais compléter l'intervention de M. ALVAREZ, à laquelle je souscris, sur certains points. Le premier point c'est la contradiction sur la neutralité carbone. M. ALVAREZ a signalé la consommation électrique avec le data center sur Bruges mais je voudrais juste rappeler quand même le contexte sur la consommation électrique du data Center ; les simulations sont sorties encore récemment et il y a un conflit d'usage dans le cadre de l'objectif de décarbonation de l'économie française entre l'utilisation de l'intelligence artificielle et l'électrification de nos usages, notamment par exemple de la mobilité électrique ; on ne peut pas faire les 2, cela demande des quantités d'énergie considérables. Qui prend les décisions sur l'accent mis sur ce type de technologie ou au contraire de se préoccuper d'un monde de demain viable. Le second point, le travail qui est fait par Bordeaux Métropole dans cette charte est tout à fait louable, il y a plein de bonnes intentions mais le diable est dans les détails et en particulier dans la mise en œuvre. Et donc la question que l'on se pose c'est comment par exemple on mesure l'équilibre entre bénéfices, utilité et risques induits car les critères ne sont pas exprimés ; il sera intéressant justement de rentrer dans les détails sur le "comment". Comment est-ce que l'on peut réellement par exemple mesurer les biens induits ? Comment s'en prémunir ? Quand on dit de s'assurer de l'apport dans la durée de l'IA, ce n'est qu'en le faisant que l'on peut s'assurer que cela fonctionne. C'est difficile de pouvoir imaginer les impacts de technologies qui sont en pleine évolution aujourd'hui. Sur le plan des principes, c'est tout à fait louable mais limite sur la manière dont tout cela va être mis en œuvre. Troisièmement, c'est que c'est perfectible sur un point ; M. MICOL en a cité un, le caractère démocratique de la gouvernance, M. ALVAREZ l'a accentué, et j'y souscris totalement, mais il y en a un autre qui est celui de la souveraineté. A mon sens, il serait intéressant que dans les principes soit édicté le fait que l'on privilégie des technologies européennes, encore mieux françaises, pour tout ce qui est des usages du numérique et pas seulement l'IA. Quand on voit la dépendance que l'économie française et européenne ont l'une et l'autre vis-à-vis de toutes les technologies américaines, un pays qui était considéré pendant très longtemps, pendant plusieurs dizaines d'années, comme étant un allié et aujourd'hui, à la faveur de la nouvelle gouvernance de ce pays, on ne sait plus si c'est un ennemi, un adversaire ou peut-être encore un ami. Je pense donc qu'il serait intéressant qu'il y ait une rubrique sur privilégier tout ce qui est européen dans l'achat des logiciels."

M. MICOL répond qu'il est d'accord sur un certain nombre de points qui viennent d'être évoqués, à la fois sur le fait que c'est un sujet majeur et qu'il faut avoir une saine exigence vis-à-vis de ce qui est mis en place ; il ne fait pas de procès aux informaticiens mais il a lu une rubrique, avant-hier, de Bernard Claverie, ancien Directeur de l'Ecole nationale supérieure de Cognitive, qui a fait une très bonne tribune sur le fait que justement aujourd'hui, la gouvernance, mais d'une manière globale, à toutes les échelles, est en train d'être confisquée par les experts en algorithmie. Cela pose un vrai problème parce qu'aucun au sein de cette assemblée en tout cas n'est expert ou n'a été expert en algorithmie et il faut vraiment que l'on arrive à rééquilibrer les choses. C'est vrai et cela rejoint bien sûr la question de la souveraineté puisqu'on est devenu lourdement dépendant aux grands producteurs de logiciels, aux grands propriétaires de plateformes.... on le dit mais on fait assez peu en réalité, on le fait encore une fois aux différentes échelles. Il ne peut donc qu'abonder dans ce qui vient d'être évoqué et dire que cela commence à notre échelle, dans la manière dont on utilise nos moteurs de recherche ; en fait, partout où nous sommes, ici dans un conseil municipal, demain dans l'animation d'une équipe d'une collectivité..on a vraiment besoin de rappeler tout cela.

M. LE MAIRE partage bien évidemment ce qui a été dit. On ne peut pas ne pas prendre le train, il a démarré, il faut monter dedans, on n'a pas le choix. Pour tous les inquiets, il les invite à lire l'excellent livre d'Éric Sadin, qui est à la fois un philosophe et un écrivain, qui est sorti au mois d'octobre. Il y démontre bien le caractère très angoissant de l'IA avec une espèce de langage mondialisé et mathématisé qui sera vraiment le même pour tout le monde et qui dit bien que beaucoup de métiers sont en risque majeur, tous les métiers de services, tous les métiers culturels. Maintenant qui va faire un nouveau roman ? Est-ce que c'est l'IA, est-ce que c'est l'écrivain que l'on prétend ? Il rappelle quand même ce qui s'est passé avec Émile Ajar

et Romain Gary, des choses comme cela existent et il n'y avait pourtant pas l'IA à cette époque-là. Il y a également la difficulté de reconnaître ce qui est de l'IA et ce qui est de la vérité. Indistinction, incapacité de tracer les images, on est déjà là-dedans ; pour sa part, il croit qu'il ne faut pas se faire peur, il faut y aller malgré tout, avec le danger que cela représente, mais la souveraineté et la gouvernance sont bien évidemment des mots extrêmement importants. Il partage un peu l'angoisse de ce qu'a dit M. MICOL mais il pense que c'est peut-être à nous, parents ou grands-parents, d'informer nos enfants, il faut qu'ils arrêtent d'aller chercher sur Chatgpt pour la moindre question et passer d'abord par de simples moteurs de recherche, d'abord français si possible, parce que les jeunes en sont déjà là. Il a l'expérience de tous les jeunes qu'il connaît très bien, c'est le réflexe immédiat, on leur pose une question, c'est déjà Chatgpt tout de suite. Quand on sait ce que cela consomme comme énergie, c'est de la folie furieuse. Il faut vraiment que les parents disent cela à leurs enfants et que les enseignants le disent aussi aux élèves, c'est juste catastrophique de fonctionner comme cela. Par ailleurs, il fait remarquer à M. ALVAREZ qu'il se trompe peut-être malgré tout quand il dit qu'il y a des proscriptions qui sont imprécises avec "sauf circonstances exceptionnelles", car il y a quand même un petit cadre puisqu'il est mentionné "exceptionnelles qui seraient expressément encadrées par la loi". Il partage tout de même son inquiétude car cela reste quand même du domaine des choses un peu compliquées. En réponse à M. HERMENCE, il indique que c'est en faisant que l'on va apprendre les choses. M. ALVAREZ a cité l'expérience du supercalculateur qui est proposé aujourd'hui, lui il tient à rassurer tout le monde ici autour de cette table, et les personnes qui l'écoutent, pour ce qui concerne son groupe à la métropole ; ce dossier va être présenté vendredi, on va parler de ce supercalculateur, avec tout ce que cela représente effectivement comme consortium qui est derrière ; on parle de 3 milliards d'euros d'investissement, on parle d'une vente du parking du parc d'exposition par la métropole de l'ordre de 100 millions d'euros, ce sont des chiffres astronomiques qui font peur. Cela se fera en plusieurs étapes. Vendredi, en Conseil de métropole, il s'agira tout simplement de proposer de faire une espèce de lettre d'intérêt de la métropole pour que les porteurs du projet puissent aller plus loin. Ils sont en contrat avec RTE - 380 mégawatts, c'est quand même extraordinaire – et leur contrat d'engagement s'arrête au 31 janvier. C'est la raison pour laquelle la métropole s'est un peu précipitée pour au moins se prononcer sur une intention d'aller un peu plus loin et c'est tout. Il y a tellement d'interrogations, de sujets que l'on soulève mais dont on n'a pas les réponses, la circulation, les parkings qui disparaissent, les consommations d'eau, les consommations d'énergie, la gouvernance....on n'ira donc pas plus loin. Toutes ces choses-là ne sont pas traitées du tout à ce jour et c'est quand même très important. Aussi, si vendredi ce dossier est voté - et ce n'est pas sûr du tout pour l'instant parce que son groupe est encore très hésitant, tout comme les collègues de M. ALVAREZ, communistes - l'enjeu n'est pas de dire oui ou non au calculateur, c'est de dire d'abord on autorise la Présidente à aller un peu plus loin dans l'intention, de manière à ce que le porteur de projet puisse débloquer 6 mois de plus pour RTE. Si l'IA existe, il ne faut pas laisser effectivement les Chinois et les Américains faire tout. Quand on a les solutions, il faut peut-être les prendre nous-mêmes et puis il y a aussi des avantages : la chaleur fatale qui sera dégagée sera quand même colossale, de quoi pratiquement alimenter des réseaux de chaleur pour la moitié du Bouscat, pour environ 15 000 habitants, ce n'est quand même pas neutre, c'est quelque chose de tout à fait important. Il rappelle que c'est une entreprise privée qui va prendre tous les risques, la métropole n'en prendra aucun, elle se contente de vendre le terrain. En termes de gouvernance, on veut savoir ce qui va se passer et on veut être bien sûr associé à cette gouvernance, à cette souveraineté. Autant de questions qui n'ont pas de réponse à ce jour, raison pour laquelle son groupe restera très modéré dans son vote et fera préciser que vraiment le vote ne concerne qu'une sorte de lettre d'intention, rien de plus pour l'instant, on n'a pas assez d'éléments pour la suite. En conclusion, même si cela fait peur, il croit qu'il faut quand même y aller parce que l'IA va avancer et si on laisse faire les autres ce sera encore pire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la mutualisation des Domaines du Numérique avec Bordeaux Métropole,

VU le projet de cadre d'utilisation exposé en annexe,

VU l'avis favorable du CST en date du 21 janvier 2026,

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'encadrer le bon usage des outils d'intelligence artificielle accessibles par ses agents,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le cadre éthique et responsable pour l'usage de l'intelligence artificielle de

Bordeaux Métropole, tel que présenté et annexé à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ :

30 voix POUR

3 ABSTENTIONS (M. Jean-Jacques HERMENCE, Mme Claire LAYAN, M. Patrick ALVAREZ)

QUESTIONS ORALES DIVERSES

M. LE MAIRE fait une intervention : "Je voudrais vous dire quelques mots avant que nous nous séparions. Je ne vais pas faire de longs discours pour une raison très simple, c'est que je ne crois pas que l'importance d'un discours tienne à sa longueur bien évidemment ; je crois que le cœur que l'on y met surtout et l'émotion qui pourrait m'êtreindre très vite fera que je ferai très court. Je voudrais surtout d'abord vous remercier très chaleureusement pour votre implication dans ce Conseil Municipal au fil des années. On a passé 6 années ensemble, ce mandat n'a pas été le plus facile, il a démarré de manière extrêmement brutale et c'était un peu la fin du monde, souvenez-vous, puis guerre en Ukraine, crise énergétique, crise financière. C'est quand même beaucoup de choses, pour j'allais dire un seul homme ; non, je n'étais pas tout seul puisque vous étiez tous avec moi, mais malgré tout c'est lourd sur les épaules. Donc vous remercier de ce travail très sérieux, très ardu et très constant que vous avez mené, pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir pendant toutes ces 6 années, le respect mutuel auquel nous sommes, comment dire, contraints les uns et les autres, mais je crois qu'on l'a fait assez naturellement, je voulais donc vous remercier pour ces échanges de qualité et respectueux. On peut attaquer des principes, on peut attaquer des idées mais jamais des personnes. Et ici c'est ce qui s'est passé, jamais je crois en 6 ans une attaque personnelle n'a été adressée et je voulais vous en remercier très sincèrement, en espérant très fortement que nos successeurs, en tout cas mon ou ma successeur, garderont cette bonne entente au Conseil. Je crois que les Bouscatais nous écoutent de temps en temps, nous regardent et ils sont extrêmement heureux de voir que leur Conseil Municipal travaille sérieusement, intelligemment et en bonne entente. Croyez-moi j'ai souvent des réflexions dans cette thématique-là et je crois que l'on peut être fier de ce que l'on fait ensemble et j'espère qu'on a bien travaillé au service des Bouscatais ; c'est ce qui nous mène, c'est ce qui nous meut si j'ose dire, c'est notre ADN et notre manière de travailler au service des autres. Et encore une fois, j'espère que cela perdurera. Voilà, je voulais vous dire vraiment un grand merci, merci aux services aussi, Monsieur le Directeur Général, je vous remercie vous-même bien évidemment mais je vous demande de transmettre nos remerciements à toutes les équipes municipales, nous le ferons vendredi pour les équipes métropolitaines ; et puis remercier aussi les habitants qui nous ont fait confiance régulièrement ; on le voit en réunion publique et je crois que c'est important d'avoir leur confiance au sein de ce Conseil aussi ; et puis le public qui parfois est très nombreux, parfois est beaucoup plus indigent, comme dirait Monsieur le Maire de Gradignan, c'est un adjectif qu'il aime beaucoup, mais ce soir il est conséquent et on croit savoir pourquoi. Donc je n'anticiperai rien du tout et je m'arrêterai là dans mon discours, et encore une fois un mot de conclusion, merci à toutes et tous, merci, merci infiniment. Ce sont des moments qui sont aussi éprouvants qu'émouvants pour moi, je vous l'assure. Merci beaucoup."

La séance est levée à 20H45.